

CARPV

Vétérinaires

Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Vétérinaires
64 avenue Raymond Poincaré - 75016 PARIS
Tél. 01 47 70 72 53
<http://carpv.veterinaire.fr>

MALADIE

➤ Cotisations

- 6,5 % sur la tranche A des revenus (de 1 € à 34 308 € en 2008).
- 5,9 % au-delà et jusqu'à 5 plafonds S.S. (de 34 308 € à 171 540 €)

Exemples :

Cotisations payées selon les revenus de l'exercice précédent :

Revenus nets déclarés	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
Cotisation annuelle	1 625 €	3 155 €	4 630 €	6 105 €

➤ Prestations - remboursement en fonction du barème de responsabilité de la S.S.

Soins courants : frais médicaux, dentaires, paramédicaux, analyses, cures thermales, etc.	70 %
Pharmacie : vignette blanche vignette bleue	65 % 35 %
Hospitalisation : si <30 jours ou <K50 si >30 jours ou >K50	80 % 100 %
A.L.D. (affections longue durée)	100 %

PREVOYANCE

➤ Cotisations

3 classes de cotisations au choix basées sur n x AMV (Acte Médical Vétérinaire, fixé à 13,28 € pour 2009).

Classe A (minimum) : 398,40 € (30 AMV) - cotisation minimum obligatoire

Classe B (confort) : 796,80 € (60 AMV)

Classe C (sécurité) : 1 195,20 € (90 AMV)

➤ Prestations

	Classe A	Classe B	Classe C
Incapacité temporaire totale	Pas d'IJ	Pas d'IJ	Pas d'IJ
Incapacité permanente et totale :			
- Invalidité égale ou supérieure à 66%	493,96 €/mois	987,92 €/mois	1 481,88 €/mois
- Invalidité à 100%	661,72 €/mois	1 323,44 €/mois	1 985,16 €/mois
- Décès	9 960 €	19 920 €	29 880 €
- Décès accidentel (doublement du capital)	19 920 €	39 840 €	59 760 €
- Rente conjoint	279,60 €/mois	559,20 €/mois	838,80 €/mois
- Rente éducation par Enfant	239,20 €/mois	478,42 €/mois	717,64 €/mois

RETRAITE

➤ Cotisations

➤ Régime de base :

8,6 % des revenus de l'exercice n-2 jusqu'à 29 162 €, ouvrant droit à 450 points maximum
 puis **1,6 %** des revenus de l'exercice n-2 de 29 162 € à 171 540 €, ouvrant droit à 100 points maximum.

Cotisation minimale en cas de revenus inférieurs à 1 744 € : 150 €

Cotisation maximale : 4 786 €

Taxation en cas de non déclaration de revenus : 4 786 €

valeur du point retraite de base : 0,5272 € en 2009

- Régime complémentaire CARPV, cotisations obligatoires selon la tranche de revenus de l'année n-2 :

Classe	Super Spéciale I	Super Spéciale II	Spéciale I	Spéciale II	A	B	C	D
Revenus année n-2	<13 280 €	<19 906 €	<26 546 €	<37 170 €	<39 840 €	<59 760 €	<79 680 €	> 79 680 €
Cotisations 2009	772,90 €	1 159,35 €	1 545,80 €	3 091,60 €	4 637,40 €	6 183,20 €	7 729 €	9 274,80 €
Nombre de points	2	3	4	8	12	16	20	24

valeur du point retraite CARPV : 33,32 € en 2009

➤ Prestations :

Droits à la Retraite théoriquement acquis pour 40 années de cotisations.

- Régime de base des professions libérales : **nombre de points X valeur du point**

- Régime complémentaire CARPV : retraite proportionnelle au nombre de points acquis :
Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point

- Réversion conjoint :

• régime de base : 54 % de la retraite dès 55 ans si revenus inférieurs à 18 116,80 € par an.

• régime complémentaire : 60 % des droits acquis dès 60 ans.

Exemples

Revenus annuels nets	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
- Cotisations annuelles				
Régime de base	2 150 €	2 841 €	3 241 €	3 641 €
Régime Carpv	1 546 €	6 183 €	7 729 €	9 275 €
Total	3 696 €	9 024 €	10 970 €	12 916 €
- Droits de retraite théoriquement acquis (même tranche pendant 40 ans de cotisations)				
Régime de base	678 €/mois	816 €/mois	847 €/mois	878 €/mois
Régime Carpv	444 €/mois	1 777 €/mois	2 221 €/mois	2 666 €/mois
Total	1 122 €/mois	2 593 €/mois	3 068 €/mois	3 544 €/mois

➤ Loi Fillon

Montants disponibles dans le cadre de la Loi Fillon : merci d'utiliser l'outil informatique DFS sur ELISA.